



**Assemblée générale annuelle du RECMUS**

28 septembre 2022 – 16h00

Sherbrooke : Z5-3001

Saguenay : F-0-031

Longueuil : L1-2630

## **Procès-verbal**

### **Assemblée générale extraordinaire (reprise) – 28 septembre 2022**

La liste de présence est jointe en annexe.

#### **1 Ouverture de la réunion**

Ouverture de l'assemblée à 16h20 par constatation du quorum qui est fixé à 20 membres de quatre départements différents pour les AG extraordinaires.

#### **2 Nomination du praesidium**

Vincent R. suggère Alexandre Guimont (DG du REMDUS) pour la présidence et Julie Douchin (présidente sortante) au secrétariat d'assemblée.

Olivier B. reprend la proposition, Olivier G. appuie, A.U.

#### **3 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Vincent R. propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté, Maude H appuie, A.U.

#### **4 Adoption des procès-verbaux**

##### *4.1 Procès-verbal de l'AGA du 22 septembre 2021*

Vincent R. propose l'adoption du procès-verbal tel que présenté, Olivier B. appuie la proposition, A.U.

#### **5 Présentation des réalisations 2021 – 2022**

Les exécutant.e.s sortant.e.s présente les réalisations de l'année précédente et une mise à jour à propos des mandats de l'année précédente.

#### **6 Présentation du bilan financier 2021 – 2022**

Le bilan financier est présenté par le comité exécutif sortant.

## **7 Modifications aux règlements généraux du RECMUS**

L'exécutif sortant présente les modifications suggérées au règlement généraux, un résumé de ces modifications est disponible en annexe.

Olivier B. propose l'adoption en bloc des modifications aux règlements généraux, Angela G.S. appuie la proposition, A.U.

## **8 Élection des administrateurs du RECMUS**

### *8.1 Présidence*

Vincent Roy dépose sa candidature, aucune autre candidature.

Présentation du candidat suivie de son départ et d'une période de discussion. Le vote sur la candidature est demandé.

Abstention : 0

Pour Vincent : 27

Pour la chaise : 0

Vincent Roy est élu à l'unanimité.

### *8.2 Secrétariat général et vice-présidence aux affaires externes*

Aucune candidature n'est déposée.

### *8.3 Vice-présidence aux finances*

Violaine Pourcel dépose sa candidature, aucune autre candidature.

Présentation de la candidate suivie de son départ et d'une période de discussion.

Violaine Pourcel est élue à l'unanimité.

### *8.4 Vice-présidence aux affaires internes*

Aucune candidature n'est déposée.

### *8.5 Vice-présidence aux affaires socio-culturelles (2)*

Aristide Tchangou Wépandjoué dépose sa candidature, aucune autre candidature.

Présentation du candidat suivie de son départ et d'une période de discussion.

Aristide Tchangou Wépandjoué est élu à l'unanimité.

### *8.6 Vice-présidence déléguée au Campus de Longueuil*

Darleine Esther Joseph dépose sa candidature, aucune autre candidature.  
Présentation de la candidate suivie de son départ et d'une période de discussion.

Darleine Esther Joseph est élue à l'unanimité.

### *8.7 Vice-présidence aux communications*

Aucune candidature n'est déposée.

### *8.8 Vice-présidence au développement durable*

Aucune candidature n'est déposée.

### *8.9 Vice-présidence à la gestion des médias sociaux*

Maude Hamilton et Marie-Pier Lalumière déposent leur candidature.  
Présentation de chacune des candidates pendant laquelle l'autre candidate quitte la pièce.  
Période de discussion sur les candidates en leur absence.

Abstention : 2

Pour Maude : 11

Pour Marie-Pier : 9

Pour la chaise : 0

Maude Hamilton est élue à majorité.

## **9 Proposition de mandats pour l'année 2022-2023**

- Faire des activités où les membres peuvent amener des enfants. Proposé par Éric B., appuyé par Olivier B.
- Obtenir une entente internet et téléphonie pour les étudiants (similaire à celle existante pour les professeurs), proposé par Anthony C.-B. appuyé par Maude H.
- Que les mandats non complétés des années précédentes soient repris dans l'année en cours proposé par Éric B., appuyé par Anthony C.-B.
- Longueuil: Partenariat avec d'autres universités de Montréal pour accéder à leur installation sportive. Proposé par Asma M., appuyé par Providence M.
- En lien avec le test de français obligatoire pour les étudiant.e.s non-francophones au PRSS (apparemment concentré sur la grammaire). Adaptation pour permettre d'accueillir plus d'étudiants anglophones dans le programme de PRSS, par exemple, adapter le seuil ou changer le genre de test. Proposé par Asma M., appuyé par Vincent R.

- Augmenter la promotion de l'infos à propos de la santé mentale. Proposé par Angela G.S., appuyé par Mingxin L.
- Travailler pour augmenter le délai d'admissibilité des bourses d'excellence de la FMSS et de l'université à 2 ans au doctorat. Proposé par Anthony C.-B., appuyé par Andrew U.

Tous les mandats sont adoptés.

## **10 Varia**

Vincent R. rappelle qu'il sera possible de voter pour les élections provinciales aux bureaux de vote qui seront présents demain de 9h30 à 14h00 sur le campus.

## **11 Levée de l'assemblée**

Levée de l'assemblée à 17h36.

## Annexe 1 – Liste de présences

Prénom	Nom	Programme
Angela	Giraldo Solano	SRIB
Andrew	Umansky	microbiologie
Darleine Esther	Joseph	RSS
Korina	Mouzakitis	bio cell
Providence	Munezero	RSS
Anthony	Côté-Biron	bio cell
Maxime	Toussaint	Postdoc
Asma	Mamri	RSS
Olivier	Grisé	pharmaco
Laiyen	Garcia Delgado	pharmaco
Eric	Barbeau	biochimie
Camille	Lacarrière	bio cell
Aristide	Tchangou Wépandjoué	RSS
Violaine	Pourcel	bio cell
Mingxin	Liu	biochimie
Marie-Pier	Lalumière	pharmaco
Gabriela Maia	Teplitz	postdoc
Olivier	Boisvert	biochimie
Julie	Douchin	bio cell
Marjorie	Rolland	bio cell
Vincent	Roy	biochimie
Maude	Hamilton	bio cell

## Annexe 2 – résumé des modifications aux règlements généraux

	Texte actuel	Texte suggéré	Notes
<b>Modification du nom du regroupement</b>	<p>« <i>Dénomination sociale</i> » La dénomination sociale du Regroupement est « Regroupement des étudiants et étudiantes-chercheurs en médecine de l'Université de Sherbrooke ».</p>	<p>« <i>Dénomination sociale</i> » La dénomination sociale du Regroupement est « Regroupement étudiant-chercheur de la faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke ».</p>	Le nom du regroupement est aussi changé à toutes les autres places où le nom entier apparaît.
<b>Modification du montant de la cotisation</b>	<p>« <i>Montant de la cotisation</i> » La cotisation exigée est de : a) onze dollars et cinquante cents (11,50 \$) par session pour les étudiant(e)s en scolarité à temps complet ; b) six dollars et cinquante cents (6,50 \$) par session pour les étudiant(e)s en rédaction ; c) six dollars et cinquante cents (6,50 \$) par session pour les étudiant(e)s en scolarité à temps partiel.</p>	<p>« <i>Montant de la cotisation</i> » La cotisation exigée est de : a) neuf dollars et cinquante cents (9,50 \$) par session pour les étudiant(e)s en scolarité à temps complet et les étudiant(e)s en rédaction ; b) six dollars et cinquante cents (6,50 \$) par session pour les étudiant(e)s en scolarité à temps partiel.</p>	N/A
<b>Ajout d'une nouvelle modalité d'atteinte de quorum en cas de 2<sup>e</sup> assemblée extraordinaire</b>	<p>QUORUM Le quorum d'une Assemblée générale ou spéciale est de trente (30) membres provenant d'au moins quatre (4) départements différents. Le quorum est requis dès l'ouverture de l'Assemblée et tout</p>	<p>QUORUM Le quorum d'une Assemblée générale ou spéciale est de trente (30) membres provenant d'au moins quatre (4) départements différents. Le quorum est requis dès l'ouverture de l'Assemblée et tout</p>	Vient instaurer un quorum moral lors de la tenue d'une deuxième assemblée extraordinaire.

	<p>au long de celle-ci afin qu'une proposition puisse être votée.</p> <p>Le quorum d'une Assemblée extraordinaire est fixé à vingt (20) membres d'au moins quatre (4) départements différents.</p>	<p>au long de celle-ci afin qu'une proposition puisse être votée.</p> <p>Le quorum d'une Assemblée extraordinaire est fixé à vingt (20) membres d'au moins quatre (4) départements différents.</p> <p>Dans l'éventualité où une Assemblée générale annuelle ou spéciale et l'Assemblée extraordinaire subséquente ne peuvent être tenues parce que le quorum n'est pas atteint, le quorum de la deuxième Assemblée extraordinaire est constitué des membres présents provenant d'au moins quatre (4) départements différents.</p>	
--	--	---	--